

Politique relative à l'organisation des services aux élèves HDAA

Développer le **plein potentiel** de chaque élève dans un **environnement inclusif** où **chacun trouve sa place** pour grandir et apprendre!

Buts

Au CSSMV, nous offrons à chaque élève des services éducatifs de qualité, adaptés à ses besoins et à ses talents. Grâce à notre politique d'organisation des services pour les élèves en situation de handicap ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), nous favorisons leur réussite scolaire, leur intégration sociale et leur qualification.

Nous croyons au potentiel de chaque élève et nous nous engageons à créer un environnement inclusif, respectueux et stimulant. En ajustant nos pratiques et en coordonnant nos services tout au long de leur parcours, nous assurons un cadre structurant et bienveillant pour les accompagner vers la réussite éducative.

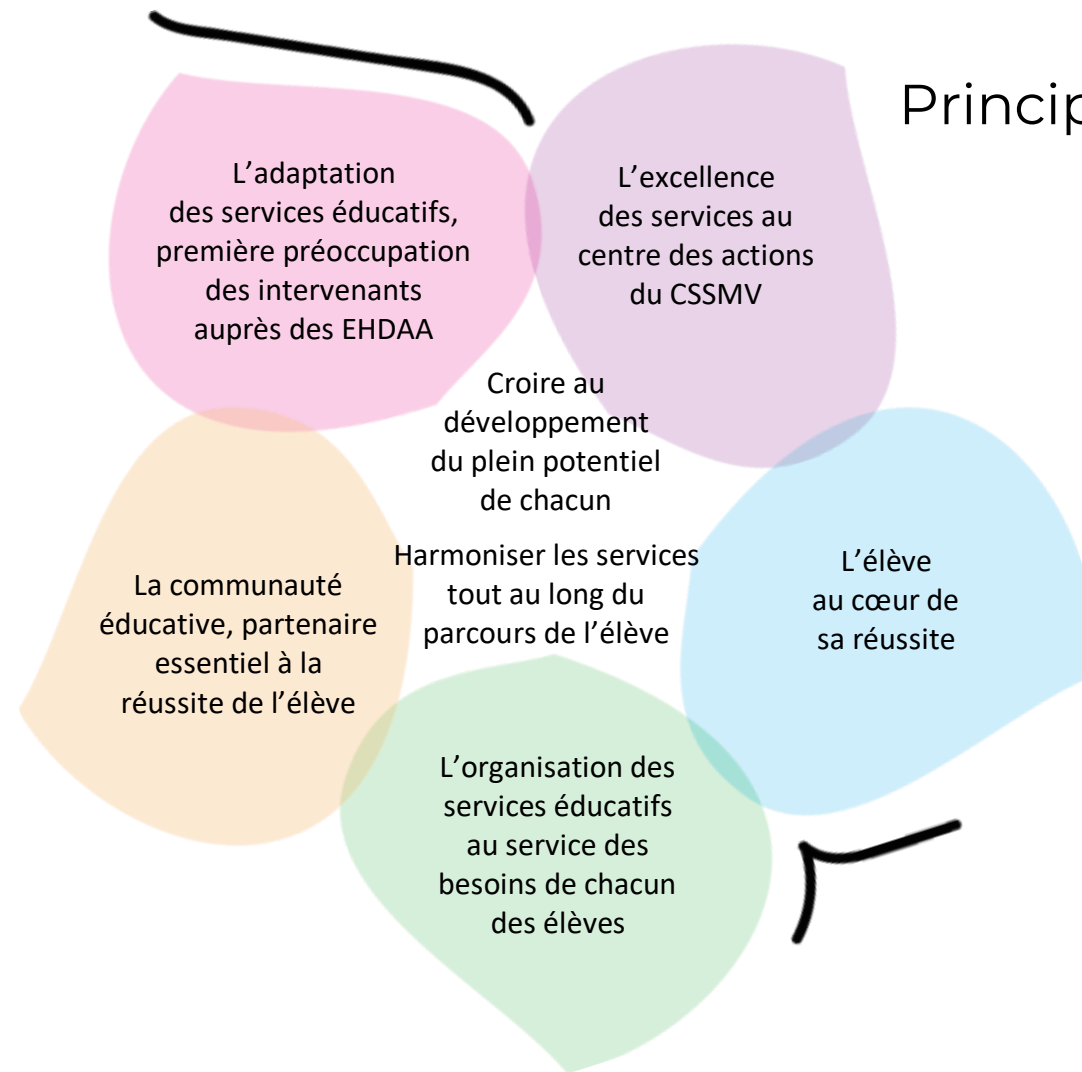
Évaluation des élèves HDAA

Au CSSMV, l'évaluation est un outil essentiel pour soutenir l'apprentissage et la réussite des élèves. Chaque enfant a des forces et des besoins qui influencent son parcours scolaire. C'est pourquoi nous misons sur la triangulation des évaluations et la rétroaction pour évaluer efficacement. Le dépistage précoce des difficultés est aussi une priorité. En agissant rapidement, nous offrons à chaque élève le soutien nécessaire pour développer ses compétences et réussir.

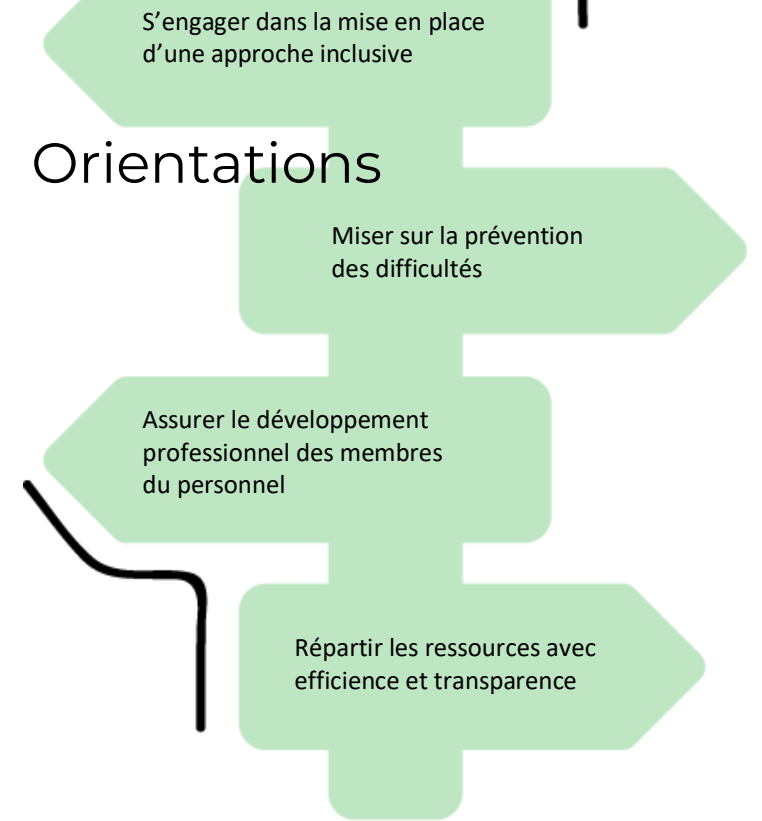
Intégration des élèves HDAA en classe ordinaire

L'approche inclusive que nous encourageons répond aux besoins de chaque élève en favorisant la différenciation pédagogique. Les enseignants ajustent leurs stratégies pour créer un environnement d'apprentissage et d'évaluation respectueux des différences. Pour soutenir l'inclusion des élèves HDAA en classe ordinaire, nous comptons sur des équipes professionnelles multidisciplinaires. Ces équipes, formées de professionnels, travaillent avec les écoles pour analyser les besoins, prioriser les interventions et offrir un soutien personnalisé. Les enseignants reçoivent également des services d'appui pour améliorer l'apprentissage tout en respectant la diversité des élèves.

Principes



Orientations



Élaboration et évaluation des plans d'intervention

Le plan d'intervention assure un soutien adapté à chaque élève pour favoriser sa réussite. Au CSSMV, nous le voyons comme un processus continu. Il prend en compte tous les milieux fréquentés par l'élève, comme le service de garde. Cette approche facilite les transitions et assure une meilleure cohérence dans son parcours.

Directions, enseignants, personnel de soutien et intervenants et parents collaborent pour recueillir l'information, planifier les actions et les mettre en œuvre. Cette démarche permet d'identifier les forces et les besoins de l'élève. Elle aide également à fixer des objectifs clairs et à déterminer les ressources nécessaires pour les atteindre. Cette démarche vise à favoriser la motivation et l'engagement de l'élève tout en contribuant à son développement et à sa réussite.

Regroupement des élèves HDAA en classe ou en école spécialisée

La classe ordinaire est privilégiée pour tous les élèves. Toutefois, si la classe ordinaire ne répond pas aux besoins spécifiques des élèves, des classes ou écoles spécialisées peuvent être proposées. Les équipes professionnelles et les services d'appui collaborent pour analyser les besoins et planifier des interventions adaptées. Les élèves des classes spécialisées participent à la vie de l'école pour favoriser l'inclusion. Lorsque les objectifs sont atteints et que la réussite des élèves n'est pas compromise, un retour en classe ordinaire est envisagé.

Situations problématiques ?

Si un parent n'est pas satisfait d'une décision prise dans le cadre de cette politique, il doit d'abord s'adresser à la personne directement concernée par la situation ou à la direction de l'école.

Si cette démarche ne permet pas de résoudre la situation, il peut recourir à la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève.

Terminologie et définitions

Dans un souci d’harmonisation de la compréhension et de cohérence certains termes se retrouvant dans la section Terminologie et définitions de la Politique sont repris ci-dessous.

Classe ordinaire

Classe où l’enseignement est dispensé selon les méthodes pédagogiques conçues pour la majorité des élèves (Legendre, 2005).

Dépistage

Le dépistage vise à recueillir rapidement le maximum d’information sur des éléments identifiés par les enseignants, le personnel de soutien et les professionnels pour établir un portrait de la classe en vue de former des sous-groupes d’élèves qui présentent des besoins semblables.

Équipe-école

Une équipe-école est composée de la direction, des membres du personnel enseignant, du personnel professionnel et du personnel de soutien.

Équipe professionnelle

L’équipe professionnelle regroupe des spécialistes travaillant en étroite collaboration avec les écoles d’un même secteur géographique pour répondre aux besoins des élèves et des équipes-écoles. Composée de professionnels aux expertises variées, elle assure un soutien adapté, équitable et préventif, en privilégiant la collaboration, la multidisciplinarité et l’analyse des besoins spécifiques des élèves, tout en orientant les services et interventions nécessaires. Au niveau préscolaire et primaire, les équipes de professionnels sont organisés en quartier.

Équipe multidisciplinaire

L’équipe multidisciplinaire priorise une approche multidisciplinaire et interdisciplinaire en mettant de l’avant leur champ d’expertise respectif spécifique. L’équipe travaille en favorisant une philosophie d’intervention basée sur une approche de la pédagogie et d’interventions inclusives. L’équipe multidisciplinaire peut être composée de l’équipe professionnelle, d’enseignants, de personnel de soutien, de personnel du service de garde et de directions.

Inclusion (approche inclusive)

L’inclusion consiste à tenir compte des besoins et des différences de tous, afin que chacun sente qu’il appartient à la communauté éducative et développe son plein potentiel (Trousse de quartier, CSSMV, 2024).

Intervenants scolaires

Les intervenants scolaires désignent l’ensemble des membres du personnel qui collaborent au sein de l’école pour soutenir le développement global, l’apprentissage et l’épanouissement des élèves. Regroupant, entre autres, des enseignants, des spécialistes et du personnel de soutien, ils travaillent en équipe multidisciplinaire sous la supervision de la direction d’école pour analyser les besoins des élèves et mettre en place des interventions adaptées, favorisant leur réussite éducative.

Intervenants sociaux et de la santé

L’ensemble des intervenants associés à des organismes communautaires ou gouvernementaux publics ou parapublics

Plan d’intervention (PI)

Le plan d’intervention consiste en une planification d’actions coordonnées qui sont établies au sein d’une démarche de concertation. Il s’inscrit dans un processus dynamique d’aide à l’élève, prend appui sur une vision systémique (facteurs personnels, facteurs familiaux et sociaux et facteurs scolaires) de sa situation et est mis en œuvre selon une approche de recherche de solutions (Guide d’utilisation en lien avec le canevas de base du plan d’intervention, MEQ 2004). Le plan d’intervention est un outil de concertation et de référence pour les intervenantes et intervenants (Convention collective des enseignants, clause 8-9.02 H)2), 2023-2028).

Réussite éducative

La réussite éducative désigne un processus global qui vise à permettre à chaque élève de développer son plein potentiel, tant sur le plan académique que personnel et social. Elle repose sur l’acquisition de compétences, de savoirs et d’habiletés essentielles, tout en favorisant l’épanouissement, l’engagement et l’autonomie des élèves dans un environnement inclusif et adapté à leurs besoins.

Service d’appui

Les services d'appui sont l'ensemble des mesures mises en place pour assurer une intégration harmonieuse et favoriser la réussite éducative de l'élève. Les services d’appui sont interreliés et non mutuellement exclusifs, et ont pour but de soutenir tant l’élève que l’enseignante ou l’enseignant (clause 8-9.02D)2) de la convention collective 2023-2028). Ceux-ci peuvent être des services éducatifs complémentaires, des services d'aide technique et matérielle ou d'autres services déterminés par la direction à la suite des recommandations de l’équipe du PI.

Triangulation

Obtenir des preuves d’apprentissage par triangulation, c’est-à-dire par des observations, des conversations et des productions permet d’établir un portrait juste des connaissances et des compétences de l’élève. (Campus Récit, site Internet)